Département de la Moselle Arrondissement de Forbach

MAIRIE DE **LEYVILLER**

12, rue Principale 57660 - LEYVILLER Tél.: 03 87 05 03 65

Email: mairiedeleyviller@orange.fr

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 27 AOUT 2024**

Sous la Présidence de M. BALLIE Daniel, Maire

Conseillers élus :

11 11

Conseillers en fonction:

Absents: Albert P., Polak N.

Conseillers présents :

Procuration(s): Albert P. à Wagner D.

COMPTE RENDU GENERAL DE LA SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2024

Sur la proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Droit de préemption urbain non exercé :

- Section 4 parcelles 110 et 213 immeuble sis 19 rue de la cité à Leyviller appartenant aux consorts Thirion qui ont trouvé comme acquéreur M. Pottevin Alexis et Mme Ettinger Sandra
- Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande de retrait de la commune du SI2E (Syndicat Intercommunal pour l'Energie et l'Environnement) de Folschviller.
- Accepte la revalorisation de la rémunération de l'emploi d'adjoint technique territorial qui sera modifiée et calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'Adjoint Technique Territorial, sur la base du 10ème échelon IB 419 IM 377 à compter du 1er décembre 2024.
- Accepte à l'unanimité les modifications budgétaires suite à la souscription de l'emprunt et de la ligne de trésorerie ainsi qu'à la répartition de la chasse

Il conviendra donc de modifier le budget comme suit :

En fonctionnement:

Dépenses : article 6618 + 600 € ; article 66111 + 750 €

: article 752 + 1350 € Recette

En investissement:

Dépenses : article 1641 + 2100 € ; article 231 - 2100 €

En fonctionnement:

Dépenses : chapitre 011 – 4900 € Dépenses : chapitre 65 + 4900 €

- Accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise Grand Bleu de Téting sur Nied pour un montant de 3375,50 € HT soit 4050,60 € TTC pour l'enduit de finition de la façade de l'atelier
- Approuve à l'unanimité le projet d'acquisition de chaises et tables pour le périscolaire pour un montant de 1905,80 € HT

Accepte le devis de SDM Direct d'Usine

Approuve la demande de subvention DETR à hauteur de 40 % soit 762,32 € Approuve la demande de subvention CAF à hauteur de 30 % soit 571,74 €

- Prend acte du rapport d'activités 2023 de la CASAS.
- Le Maire informe le Conseil Municipal de l'ouverture du périscolaire dans le nouveau local 10 rue principale à partir du lundi 2 décembre 2024.

Leyviller, le 19 décembre 2024 Le Maire Daniel BALLIÉ